



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Indochine

Question écrite n° 44846

## Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur la situation des anciens combattants d'Indochine. Ceux-ci, sans rien abandonner de leur revendication pour l'ouverture du droit a la retraite anticipee, sont attentifs a la mise en oeuvre des intentions gouvernementales annoncees en vue d'ameliorer leur situation. Parmi celles-ci, il releve l'engagement du Gouvernement a permettre aux anciens combattants d'Indochine d'acceder au fonds de solidarite. Il lui demande de bien vouloir lui preciser les modalites d'application de cet engagement.

## Texte de la réponse

A l'occasion du debat budgetaire de l'Assemblee nationale du 15 novembre dernier, le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre a precise que les anciens combattants d'Indochine en situation de chomage longue duree pourraient obtenir le benefice du fonds de solidarite et de l'allocation de preparation a la retraite. Aussi, les interesses doivent, au meme titre que les anciens combattants d'Afrique du Nord, presenter une demande d'obtention de ce fonds aupres du service departemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre competent, compte tenu de leur domicile.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bocquet Alain](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44846

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 1996, page 5849

**Réponse publiée le :** 23 décembre 1996, page 6734